

# Utilité d'une mise à jour annuelle des données chiffrées sur les professions de la santé en Suisse

Marc Wyss

Section de la santé, Office fédéral de la statistique, Berne

## 1. Buts

On dispose, en Suisse, des données statistiques qui proviennent des recensements fédéraux de la population. A cet égard, il faut se rendre compte que les recensements fédéraux n'ont lieu que tous les dix ans. Dans l'intervalle, aucune information chiffrée n'est produite. C'est pourquoi l'Office fédéral de la statistique a établi un inventaire des données cantonales sur les professions de la santé [1]. Il s'agit en l'occurrence des données que les administrations sanitaires cantonales enregistrent de toute façon pour répondre à leurs besoins administratifs, en particulier lors de la délivrance des autorisations de pratiquer. Bien que ces sources d'informations aient été exploitées, les données collectées sous forme d'un inventaire détaillé ne sont pas immédiatement utilisables à des comparaisons intercantionales, parce que leurs modalités peuvent considérablement varier d'un canton à l'autre. Le but de cet article est de montrer comment utiliser les données cantonales. La méthode consiste dans l'identification des groupes de cantons qui enregistrent des données sur les professions de la santé selon des méthodes de relevé similaires. Cela permet d'établir la base de comparaison des données chiffrées sur les professions de la santé, ainsi que celle de la variation des effectifs entre 1980 et 1985.

Les résultats élaborés sur la base des données cantonales sont comparés avec les données existantes à l'échelon suisse, en indiquant les limites d'utilisation des données cantonales. Les tendances qui s'en dégagent sont mises en évidence et commentées. Ce faisant, on soulignera l'importance d'une statistique mise à jour des personnels de santé en Suisse.

## 2. Méthode

L'identification des cantons à effectifs comparables repose sur la similitude des méthodes de relevé. Celle-ci n'est cependant pas une garantie suffisante pour effectuer, sans scrupule, des comparaisons intercantionales. En effet, les données cantonales restent spécifiques même dans le cas où un même procédé d'enregistrement est adopté. Enfin, il est pratiquement impossible de tester cette spécificité en tenant compte des informations actuellement disponibles, tant celle-ci dépend des divers enregistreurs, et cela est le cas, en particulier, lors du traitement manuel des données. Toutefois, il nous a paru utile de fournir des données techniquement comparables. Techniquement, parce que ces données reposent sur des caractéristiques,

ainsi que sur des modalités d'enregistrement similaires.

Si le but de tout assemblage statistique est de fournir des données chiffrées qui se prêtent à des comparaisons, les administrations sanitaires cantonales n'ont pas ce but à l'esprit lorsqu'elles enregistrent des données sur les professions de la santé. C'est pourquoi l'utilisation de ces données à des fins statistiques pose des problèmes.

Ainsi, le maniement de la saisie est, quel que soit le procédé technique employé, un facteur de distorsion incontestable. A cet égard, notre souci a été de faire, pour le moins, une distinction entre un contrôle ou un traitement permanent et un contrôle ou un traitement périodique des données saisies, et cela, dans l'idée que la routine est fondamentalement un facteur de stabilité et de fiabilité. Il n'en reste pas moins, malgré cette précaution, une incertitude sur le maniement individuel, c'est-à-dire le fait qu'il y a des managements différents de la part de divers enquêteurs, effectués selon des modalités d'enregistrement différentes.

## 3. Exemple

Le *tableau 1* exemplifie le cas des dentistes et des physiothérapeutes. Il présente des données nationales et des données cantonales, ce qui permet une comparaison des chiffres. Cette confrontation offre la possibilité de faire une évaluation de la qualité des données comparées. Chaque source permet la lecture des effectifs rangés dans une colonne (comparaisons intercantionales).

En ce qui concerne les données issues des sources cantonales, ce tableau indique, d'une manière simplifiée, les modalités précisant la délivrance des autorisations de pratiquer et la tenue à jour des registres professionnels. Le lecteur ne trouvera pas des effectifs totaux pour la Suisse entière, ni des indications pour chaque canton suisse. En revanche, les chiffres et les taux d'accroissement correspondants présentés se lisent par rapport aux cantons qui enregistrent des données, par profession, selon des méthodes comparables.

On observe des écarts importants partout où il y a des différences dans la définition des sources cantonales et fédérales. Dans les autres cas, où il y a ce qu'on pourrait appeler une convergence des définitions de telle façon qu'elles paraissent similaires, on constate des écarts moindres que nous considérons comme minimales lorsqu'ils sont inférieurs à 10%. A cet égard, les

Données nationales et données cantonales sur les professions de la santé: le cas des dentistes et des physiothérapeutes. Comparaison des données de 1985 et accroissement des effectifs entre 1980 et 1985.

1. Cantons	Nombre de dentistes			Ecart en %	Nombre de Physiothérapeutes			Ecart en %	Taux d'accroissement entre 1980-1985, en % <sup>9</sup>			
	AMS	SC			OFAS	SC			Dentistes		Physiothérapeutes	
		1	2	3		4	5	6	7	8	AMS 1	SC 2,3
Zurich	621	658	-	6,0	338	353	-	4,4	5,3	3,0	39,7	42,9
Berne	495	490	-	-1,0	290	-	321	10,7	15,1	11,9	38,1	-
Lucerne	139	136	-	-2,2	53	57	-	7,6	14,9	-	26,2	-
Uri	14	15	-	7,1	4	-	5	25,0	27,3	-	33,3	-
Schwytz	34	-	32	-5,9	16	-	14	-6,3	25,9	14,3	14,3	-
Obwald	11	-	10	-9,1	2	2	-	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Nidwald	12	-	-	-	2	-	-	-	0,0	-	0,0	-
Glaris	14	14	-	0,0	8	8	-	0,0	16,7	-	0,0	-
Zoug	41	43	-	4,9	20	23	-	15,0	2,5	-4,4	42,9	-
Fribourg	75	-	-	-	34	-	-	-	13,6	-	61,9	-
Soleure	89	88	-	-1,1	34	-	-	-	14,1	8,6	36,0	-
Bâle-Ville	148	-	177	19,6	105	-	167	59,0	-1,3	8,6	23,5	46,5
Bâle-Campagne	96	99	-	3,1	86	130	-	51,2	15,7	16,5	22,1	96,7
Schaffhouse	32	-	30	-6,3	21	-	17	-19,1	39,1	-	31,3	-
Appenzell Rh.-E.	6	-	110	1733,0	13	-	18	38,5	20,0	5,8	18,2	38,5
Appenzell Rh.-I.	5	-	5	0,0	-	-	-	-	50,0	25,0	-	-
Saint-Gall	136	140	-	2,9	69	-	-	-	16,2	20,7	13,1	-
Grisons	63	67	-	6,3	45	-	-	-	16,7	11,7	15,4	-
Argovie	177	185	-	4,5	86	-	-	-	18,8	22,5	59,3	-
Thurgovie	49	52	-	6,1	22	40	-	81,8	-3,9	6,1	-4,3	37,9
Tessin	133	-	156	17,3	67	-	96	43,3	14,7	4,7	59,5	1,1
Vaud	321	340	-	5,9	234	-	607	159,4	13,8	4,0	39,3	30,8
Valais	96	96	-	0,0	62	-	-	-	11,6	-	37,8	-
Neuchâtel	72	-	80	11,1	30	-	41	36,7	1,4	5,3	30,4	24,2
Genève	223	-	383	71,7	269	-	788	192,9	-8,2	13,6	37,2	59,5
Jura	15	15	-	0,0	10	13	-	30,0	36,4	36,4	0,0	-
Suisse	3117	-	-	-	1920	-	-	-	9,7	-	34,6	-

<sup>1</sup> Annuaire médical suisse; uniquement dentistes avec cabinet privé, munis d'un diplôme fédéral. Situation au 31 décembre 1985.

<sup>2</sup> Sources cantonales: personnes autorisées à pratiquer à titre indépendant. Tenue à jour permanente des fichiers et mise à jour constante des données. Situation au 31 décembre 1985.

<sup>3</sup> Définitions des sources cantonales différentes de <sup>1</sup> ou <sup>2</sup>. Concernant Appenzell Rh.-E., l'effectif cantonal inclut 107 dentistes sans diplôme fédéral («kantonal approbierte Zahnärzte»).

<sup>4</sup> (2<sup>e</sup>, resp. 3<sup>e</sup> colonne - 1<sup>e</sup> colonne) : 1<sup>e</sup> colonne) · 100.

<sup>5</sup> Office fédéral des assurances sociales: autorisations de pratiquer à la charge de l'assurance-maladie. Situation en juin 1985.

<sup>6</sup> Voir note 2.

<sup>7</sup> Définitions des sources cantonales différentes de <sup>5</sup> ou <sup>6</sup>.

<sup>8</sup> (6<sup>e</sup> colonne, resp. 7<sup>e</sup> colonne - 5<sup>e</sup> colonne : 5<sup>e</sup> colonne) · 100.

<sup>9</sup> [(1985 - 1980) : 1980] · 100.

données chiffrées concernant les dentistes sont plus significatives et concluantes que celles relatives aux physiothérapeutes.

La tendance générale qui se dégage des résultats communs aux deux sources utilisées à des fins de comparaison est la forte progression de l'effectif des physiothérapeutes dans les cantons de Zurich, de Berne, de Vaud et de Genève, une chose déjà observée lors de nos travaux antérieurs [2]. On relèvera également une certaine incertitude concernant les cantons de Bâle-

Ville et de Bâle-Campagne due aux écarts observés entre les deux sources comparées.

En ce qui concerne l'effectif des dentistes, les recensements fédéraux de 1970 et de 1980 enregistraient un accroissement de 20% seulement entre 1970 et 1980, de sorte que le taux d'accroissement observé n'étonne pas outre mesure.

La méthode appliquée permet l'utilisation, prudente, aussi bien des données issues des sources nationales que de celles tirées des sources cantonales. A des fins

de comparaisons entre cantons, on pourra préférer les données existantes à l'échelon national, parce qu'elles sont définies par une seule source, et non 26 sources plus ou moins comparables. Cependant, le recours à des données cantonales mises à jour pourra s'avérer utile à défaut de données nationales. Actuellement, on ne dispose pas de données à l'échelon national pour près d'une trentaine de professions dont les vétérinaires, les pharmaciens, les psychologues, les infirmières et les infirmiers, les ergothérapeutes, les techniciens pour dentistes, les techniciens de salle d'opération et les hygiénistes dentaires pour ne citer que quelques exemples.

#### 4. En guise de conclusion

La similitude des méthodes de relevé peut servir de modèle à l'analyse comparative des données cantonales à partir de l'inventaire des données cantonales sur les professions de la santé [1].

Précisons que, à cet égard, nous n'avons pas jugé nécessaire de reprendre l'exemple des médecins, parce qu'il existe la statistique du Secrétariat des institutions du corps médical suisse, souvent appelée «Statistique médicale FMH» et, récemment, «Statistique des membres FMH», qui est annuelle et produit des données ventilées par spécialité FMH et par canton [3, 4].

L'intérêt d'utiliser les sources relatives aux dentistes et aux physiothérapeutes réside dans le fait que nous disposons des données à l'échelon national qui permettent d'évaluer la validité ou non des chiffres cantonaux et inversement. Autres sources de données à l'échelon national: médecins (voir remarque ci-dessus), chiropraticiens et pharmacies.

Rappelons enfin que si l'on veut répondre de manière satisfaisante aux questionnaires de l'OMS concernant les personnels de santé dans notre pays, il faut avoir l'honnêteté de reconnaître que nous n'avons pas d'autres sources à disposition que les recensements fédéraux, bien qu'il s'agisse en l'occurrence de déclarations personnelles qui, n'étant point contrôlées de manière systématique, peuvent biaiser la réalité et fausser les codages effectués ultérieurement.

Les recensements fédéraux ont par ailleurs l'avantage de fournir des données complètes, à travers une saisie

exhaustive et non spécifique comme cela est le cas des données qui servent à la délivrance des autorisations de pratiquer dans les cantons suisses (en principe, uniquement les personnes autorisées à travailler pour leur propre compte).

#### Résumé

##### Utilité d'une mise à jour annuelle des données chiffrées sur les professions de la santé en Suisse

Le présent article s'emploie à montrer comment il est possible d'obtenir, dans un Etat fédéraliste comme la Suisse où la gestion de la santé et la maîtrise de ses coûts ne sont pas, en premier lieu, du ressort de l'administration centrale, des données actuelles sur les professions de la santé. C'est en pondérant le pour et le contre des sources d'information nationales et cantonales qu'il propose une solution.

#### Zusammenfassung

##### Nutzen aktueller Daten über die Gesundheitsberufe in der Schweiz

Der vorliegende Artikel zeigt auf, wie es möglich ist, aktuelle statistische Angaben über die Gesundheitsberufe zu gewinnen, und zwar in einem föderalistischen Staat, wo das Gesundheitswesen und die Kostenkontrolle nicht in erster Linie in die Entscheidungskompetenz der Zentralverwaltung fallen. Indem er die Vor- und Nachteile der nationalen und kantonalen Informationsquellen vor Augen führt, bringt er einen Lösungsvorschlag.

#### Summary

##### Health Manpower in Switzerland

This article is an attempt to demonstrate how it is possible to obtain recent data on health manpower in a federal state where the management of the health services and the allocation of resources are not responsibilities of the central government. A practical solution is proposed considering the advantages as well as the disadvantages of national and cantonal data sources.

#### Bibliographie

- [1] Office fédéral de la statistique. Inventaire des données cantonales sur les professions de la santé. Documents techniques, 14. Berne: Office fédéral de la statistique, 1986.
- [2] Office fédéral de la statistique. Personnels de santé dans les cantons, une analyse comparative des données des recensements de la population de 1970 et de 1980. Etudes statistiques, 14. Berne: Office fédéral de la statistique, 1985.
- [3] Secrétariat général des institutions du corps médical suisse. Statistique des membres de la Fédération des médecins suisses. Bulletin des médecins suisses.
- [4] Wyss M., Personnels de santé en Suisse: notion, sources et résultats. *Médecine sociale et préventive* 1986, 31: 286–289.